

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HIERSAC

N° 2023/017

N° ordre séance 002

Séance du 25 avril 2023REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
CHARENTE

L'an deux mil vingt-trois, le 25 avril à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie (salle du conseil), sous la présidence de Madame Martine BEAUMARD, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Ont pris part

à la délibération : 10 + 3 pouvoirs

Date de convocation :

20/04/2023

Date d'affichage : 20/04/2023

Présents :

Mmes Martine BEAUMARD, Christelle DEMAY, Alexandra PERNAS-HERMOSO, Brigitte CHAGNAUD et MM. René COUSTOU, Jean-François LAPLAIGE, Philippe MARECHAL, Jean-Louis OLLIVIER, Jacky PLANTIVEAU, Eric ROBIN

Excusés : Mmes Laurence GUYOT, Pauline LANDEZ-AUBIN, Wendy FOUCAUD-PARROT**Absents :** Mme Marlène CARRIERE, M. Henri MACHENAUD**Secrétaire de séance :** M. René COUSTOU**OBJET : Créations de postes pour les jobs d'été 2023**

Le membres des commissions travaux font part que des travaux d'entretien de certains biens communaux sont à effectuer et qu'à cet effet, face aux besoins saisonniers, ils suggèrent de créer des emplois d'adjoints techniques territoriaux saisonniers, pour juillet et août 2023, qui seront proposés aux jeunes de la commune.

Ils font part que les emplois créés, le seraient pour une durée de 32 heures par semaine. Un contrat d'une semaine maximum sera conclu par jeune, recruté. Les personnes recrutées seront rémunérées sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, selon le nombre d'heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **DONNE** un avis favorable pour la création de trois postes saisonniers d'adjoints techniques, pour les jobs d'été, sur la période de vacances scolaires de l'été 2023, à raison d'une semaine de 32 heures par jeune de la commune, recruté ;
- **AUTORISE** l'appel à candidature ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats correspondants et toutes pièces à intervenir relatives à ces dossiers ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2023

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le 27 AVR. 2023

et publication ou notification
du 27 AVR. 2023Le Maire,
Martine BEAUMARDFait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Martine BEAUMARD

Le secrétaire de séance
R. COUSTOU